

La Municipalité au Conseil Général de Trey

Préavis municipal n° 3/2022

Comptes 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément à l'arrêté du 30 octobre 1928 sur la comptabilité des communes, la Municipalité vous présente les comptes 2021, adoptés dans sa séance du 12 avril 2022.

Total des revenus :	CHF	1'331'142.27
Total des charges :	<u>CHF</u>	<u>1'308'732.68</u>
Excédent des revenus :	CHF	22'709.59

La Municipalité assortit les résultats susmentionnés des commentaires suivants :

- **Compte 11.301 – Traitement du personnel**

Le montant de CHF 37'836.00 a été comptabilisé dans les charges alors que CHF 25'000.00 étaient budgétés.

Cette différence représente les charges supplémentaires liées au remplacement de la secrétaire communale, Madame Odile Angéloz, durant son congé maternité, ainsi que les heures de travail liées à l'archivage et à la mise en œuvre de la nouvelle législation.

- **Compte 21 – Impôts**

Du point de vue des différentes rentrées d'impôts, l'année 2021 est exceptionnelle. En effet, les comptes suivants ont subi une forte augmentation en encaissement d'impôts conjoncturels :

→ 21.400.1 – Impôt sur le revenu	+ CHF	33'185.30	VS budget 2021
→ 21.400.2 – Impôt sur la fortune	+ CHF	9'197.19	VS budget 2021
→ 21.400.3 – Impôt à la source	+ CHF	18'238.44	VS budget 2021
→ 21.404 – Droits de mutations	+ CHF	104'292.40	VS budget 2021
→ 21.409 – Impôts récupérés après défalcation	+ CHF	17'840.90	VS budget 2021
→ 21.441 – Gains immobiliers	+ CHF	<u>5'090.35</u>	<u>VS budget 2021</u>
Total	+ CHF	187'844.58	VS budget 2021

- **Compte 72.351 – Facture sociale**

Il est à relever qu'environ 50% des droits de mutations (compte 21.404, CHF 109'292.40) et des gains immobiliers (compte 21.441, CHF 6'090.35) perçus sont reportés en contrepartie sur la facture sociale. D'où l'augmentation de la facture sociale (compte 72.351) passant de CHF 113'800.00 au budget à CHF 152'159.00 dans les comptes 2021.

- **Compte 22.452.1 – Péréquation, décompte année précédente**

La Commune a touché le montant de CHF 108'093.00 alors qu'aucun revenu n'avait été porté au budget 2021.

En résumé, grâce à une augmentation de CHF 187'844.58 d'impôts encaissés de tout genre et un décompte de CHF 108'093.00 de péréquation sur l'année précédente en notre faveur, la Municipalité a pu procéder à des amortissements supplémentaires de l'ordre de CHF 247'518.30.

Conclusion

Considérant ce qui précède, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à voter la résolution suivante :

vu le préavis municipal n° 3/2022 du 12 avril 2022,
ouï le rapport de la Commission de gestion,
considérant que cet objet a été porté l'ordre du jour,
décide d'adopter les comptes de l'année 2021 tels que présentés.

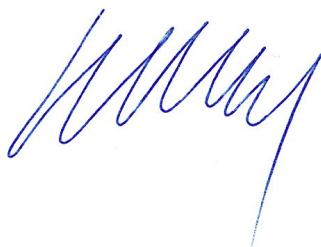
Nous tenons à féliciter Madame Valérie Bavaud, Boursière, pour l'exactitude de son travail.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, et Messieurs les Conseillers généraux, l'expression de nos salutations distinguées.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 12 avril 2022.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :
Aurore Pfister-Estoppey



La Secrétaire :
Odile Angéloz

